

Liberté pour Ruba Assi, étudiante palestinienne emprisonnée en Israël

Description

Le 14 octobre 2021

Le 9 juillet 2020, les forces d'occupation israéliennes (IOF) ont pris d'assaut la maison de Ruba à Beituniya à 2 heures du matin, où elles ont commencé à hurler sur son père et à exiger Ruba. Les IOF ont fouillé Ruba et annoncé son arrestation sans fournir aucune raison.



Ruba Assi, militante palestinienne et étudiante à l'université Berzei Photo : via Days of Palestine

Nom : Ruba Fahmy Muhammad Dar Assi

Date de naissance : 1er mars 2000

Résidence : Ramallah à Beitunya

Situation de famille : Célibataire

Profession : Étudiante en troisième année de sociologie à l'université de Birzeit

Date de l'arrestation : 9 juillet 2020

Prison : Damon

Statut juridique : Purge une peine de 21 mois

Arrestation et interrogatoire

Le 9 juillet 2020, les forces d'occupation israéliennes (IOF) ont pris d'assaut la maison de Ruba à Beituniya à 2 heures du matin, où elles ont commencé à hurler sur son père et à exiger Ruba. Les IOF ont fouillé Ruba et a annoncé son arrestation sans fournir aucune raison.

Ruba n'a pas été autorisée à dire au revoir à sa famille ou à prendre une veste. Elle a ensuite été menottée avec des menottes en fer, les mains vers l'avant et les yeux bandés avec un masque.

Ruba a été emmenée, les yeux bandés et menottée, dans une jeep militaire sur une longue distance jusqu'à ce qu'ils atteignent une zone qu'elle ne pouvait plus reconnaître. Un officier militaire de la région a essayé de provoquer Ruba, en lui disant que les menottes sont grandes sur tes mains et très larges, et tu es très petite.

Ruba a été laissée à l'extérieur jusqu'à ce qu'elle soit transférée le lendemain matin au camp militaire d'Ofra, où elle a été confinée dans une cellule dépourvue des conditions de vie les plus élémentaires, sans ventilation, avec un lit en briques et des murs à la

texture grossi re.

Apr s son interrogatoire, Ruba a  t  transf r e par le [bosta](#) au centre de d tention de Hasharon, o  elle a  t  d tenue dans des conditions difficiles, dues en partie   la mauvaise qualit  de la nourriture et aux retards intentionnels des services p nitentiaires isra liens (IPS)   r pondre   ses demandes minimales d eau et de nourriture.

La cellule dans laquelle elle  tait d tenue n avait pas de ventilation ni de ventilateur, et Ruba n avait autoris e   aller dans la cour que pour une p riode de 1   1 1/2 heure. La cour elle-m me  tait une petite cour avec un plafond ferm .

Depuis son arrestation, Ruba a subi trois tests COVID-19, sans jamais conna tre les r sultats de ces tests. De plus, Ruba a  t  forc e d utiliser le m me masque depuis son arrestation sans en changer, bien qu elle ait demand  d autres   plusieurs, ce qui lui a  t  refus .

Ruba a  t  interrog e sur ses activit s au sein du P le  tudiant d mocratique progressiste, sa participation pr sum e   des rassemblements, des campagnes communautaires et des jets de pierres. L officier militaire charg  de son interrogatoire a menac  de la garder en prison jusqu en 2025.

Statut juridique

La d tention de Ruba a  t  prolong e par le tribunal militaire d Ofer le 12 juillet 2020, jusqu au 21 juillet 2020, date   laquelle l accusation militaire a pr sent  un acte d accusation contre Ruba comprenant des charges li es   son militantisme  tudiant et syndical, ainsi qu   son appartenance   une association  ill gale • selon les ordres militaires isra liens (le P le  tudiant d mocratique progressiste), et des accusations de jets de pierres.

L acte d accusation dress  contre Ruba d crit dans les moindres d tails sa participation   des activit s telles qu une foire aux livres, l accrochage de drapeaux et de photos de martyrs, la vente de livres   prix r duits, ainsi que de nourriture et de boissons au nom de l association  ill gale •.

Pr s d un an apr s son arrestation, et apr s le report de ses audiences   plusieurs reprises, le tribunal militaire d Ofer a condamn  Ruba   une peine de 21 mois de prison, en plus de 14 mois avec un sursis de 5 ans pour l accusation d appartenance   une organisation jug e  ill gale •, et une peine de 5 mois de prison avec un sursis de 5 ans pour l accusation de participation   une r union de l association  ill gale •, une peine de 12 mois de prison avec un sursis de 5 ans pour l accusation de jet de pierres, ainsi qu une amende de 3000 shekels.

Les avocats d Addameer ont fait appel de ce jugement, pour lequel la Cour d appel militaire d Ofer a rendu une d cision le 13 septembre 2021 rejetant l appel et confirmant la peine de 21 mois de prison de Ruba, notant que les pr tendus crimes pour lesquels elle a  t  condamn e  taient  extr mement dangereux pour la s curit  et justifiaient une punition s v re. •

Le juge d appel a soulign  que le tribunal de premi re instance, le tribunal militaire d Ofer, a fortement r duit la peine de la d tenue, d clarant qu il n y avait pas de place pour une att nuation suppl mentaire de la peine.

Le juge militaire note que malgré le passé sans condamnation de la détention, avec la gravité des actes qu'elle a commis, il n'y avait pas de place pour que la Cour d'appel interfère avec la décision du tribunal de première instance.

Vente de livres et de papeterie: des crimes dangereux

Les autorités d'occupation israéliennes ciblent leurs politiques répressives sur les étudiants universitaires palestiniens en les arrêtant, en les agressant et en les emprisonnant sur la base d'accusations liées à leurs activités étudiantes et syndicales licites.

Ces pratiques privent les étudiants palestiniens de leurs droits fondamentaux garantis par les lois, chartes et conventions internationales, notamment le droit à la liberté d'opinion, d'expression et d'association.

Bien que les activités étudiantes et syndicales soient licites et protégées dans le monde entier, les autorités d'occupation israéliennes refusent systématiquement aux étudiants palestiniens le droit de s'engager dans de telles activités.

Elles emploient plutôt à interdire les groupes d'étudiants militant dans les universités, à poursuivre leurs membres, à les inculper d'allégations liées à leur travail et à les juger devant des tribunaux militaires dépourvus de tout semblant de justice et des normes les plus élémentaires en matière de procès équitables.

Le juge militaire joue un rôle complémentaire important avec le ministre public militaire. En effet, il ne suffit pas que les autorités d'occupation déposent des accusations pour activités syndicales et civiles contre les étudiants, mais il faut qu'elles mettent davantage l'accent sur la prétendue gravité des accusations qui nécessitent un emprisonnement pour de longs mois.

Les juges militaires remplissent ce rôle en prononçant de longues peines d'emprisonnement accompagnées d'avis juridiques correspondants pour des charges telles que la vente de livres et de papeterie, la participation à des réunions, etc. La pratique appliquée par les tribunaux militaires pour condamner des étudiants qui ont exercé leurs droits fondamentaux montre à quel point les autorités d'occupation israéliennes violent les obligations et les droits fondamentaux du droit international.

En outre, cette pratique révèle la nature systématique et complémentaire des forces d'occupation israéliennes, des poursuites militaires et des juges militaires, sous l'égide des autorités d'occupation, qui suppriment systématiquement tous les actes civils en prétendant que la gravité des activités a un impact sur la sécurité de la région.

La justification fondée sur la sécurité sert à détourner l'attention, à dissuader et à éliminer toute activité politique, syndicale ou sociale pratiquée par les étudiants universitaires, dans le cadre de la suppression plus large des droits du peuple palestinien, et en empêchant son droit à l'autodétermination et à la libération de l'occupation.

L'enfance et la détention de Ruba

Ruba nâ??avait quâ??un peu plus de deux ans lorsque sa famille a Ã©tÃ© harcelÃ©e et que son pÃ¨re, Fahmy Assi, a Ã©tÃ© arrÃªtÃ© par les forces dâ??occupation israÃ©liennes. Son pÃ¨re, Fahmy, a subi lâ??agonie de la dÃ©tention administrative arbitraire pendant de nombreuses annÃ©es, et Ruba a grandi aux portes des prisons de lâ??occupation israÃ©lienne en attendant de rendre visite Ã son pÃ¨re.

Aujourdâ??hui, elle aussi est dÃ©tenue arbitrairement et privÃ©e de son droit fondamental de terminer ses Ã©tudes, ce qui repousse de deux ans la joie de lâ??obtention de son diplÃ´me, puisquâ??elle est toujours emprisonnÃ©e Ã la prison de Damon.

Source : [Addameer](#)

Traduction Chronique de Palestine

Tags

1. addameer
2. arrestation
3. Assi
4. Beituniya
5. chronique de palestine
6. Ã©tudiante palestinienne
7. IOF
8. prison
9. prisonnier
10. prisonniÃ¨re
11. Ruba Assi

date crÃ©Ã©e
2021/10/20